

rent solennellement de se conserver au-delà de la vie la profonde amitié qui les unissait sur la terre. Les grands maîtres de la parole sacrée, plusieurs illustres Pères de l'Eglise, saint Grégoire de Naziance, saint Ambroise, saint Jean Chrysostome et saint Jérôme n'ont pas moins éloquemment confirmé, par leur voix puissante et leurs attestations émues, cette croyance à la fois si consolante et si salutaire.

Eh bien ! cette double croyance, au secours des élus et à leur bienveillance plus spéciale à l'égard de certains pays et de certaines catégories de personnes, l'Eglise a voulu la consacrer et la répandre davantage, en mettant sous la protection particulière d'un saint chacun de ses temples matériels.

C'est précisément ce saint qu'on appelle le Patron ou le Titulaire d'une église.

Et, par conséquent, la fête d'un Titulaire, c'est la fête du protecteur choisi pour veiller avec plus de soin sur une église en particulier ainsi que sur les fidèles qui la fréquentent ; c'est la fête de l'avocat bienfaisant qui plaide là-haut quand même et malgré tout en notre faveur ; la fête de l'intermédiaire attitré entre Dieu et l'homme, et que nous serons bien heureux plus tard de n'avoir pas oublié et méconnu.

Ce patron est assigné à l'église par l'évêque lui-même au milieu des solennelles cérémonies de la bénédiction ; et tous les ans, le retour de la fête du Titulaire est célébré avec une pompe égale à celle des grands jours de Pâques et de Noël.

Dans l'esprit de l'Eglise, cet anniversaire doit être salué joyeusement par tous les paroissiens, sanctifié par la prière, les bonnes œuvres, l'assistance à la messe, et autant que possible par la participation au T. S. Sacrement de l'Eucharistie.

C'est évidemment pour encourager ces pieuses pratiques que le Souverain Pontife met, en pareil jour, les plus riches indulgences à la disposition des fidèles qui, ayant communiqué et visité l'église, y font quelques exercices de piété.

Afin de mieux correspondre à l'avenir aux pieux desseins de l'Eglise, gravons bien dans notre mémoire ces courtes et simples explications :

Le Titulaire d'une église n'est autre chose que le protecteur liturgique de cette église ;

Le choix de ce protecteur repose sur le dogme de la communion des saints ;